



Date de convocation : 11.03.2024

Date d'affichage : 11.03.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire.

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL- DUMONTIER - GARCIN - KURKDJIAN – REVERSAT – PIGASSOU– BERNAYS –LAFON Nathalie - LAFOND Martine - LUCCHINI- RICCI

Messieurs GUISS-SPENGLER – GAGGIOLI –GARCIA - GROUILLER - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – SEGURRA – MOUREN – VIAL -RASTELLO–

Etaient excusés : MM. AUBOIS (pouvoir à FX GUISS-SPENGLER)- BRETTE (pouvoir à P. VIAL)
Mmes COUTON (pouvoir à A. REYNAUD) – SEGURRA (pouvoir à RM DUMONTIER)

Secrétaire de séance : Mme Rose-Marie DUMONTIER

OBJET DE LA DELIBERATION N° 011-24
ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif adopté par le Conseil Municipal le 13.04.2023

Vu les diverses décisions modificatives,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur GAGGIOLI,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Annick REYNAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

084-218401339-2024-01-001-1000-1000-1000
Adopte le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024

Publication : 19/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 776 601.99	4 096 503.55
Recettes	3 006 690.89	5 038 471.43
Déficit		
Excédent	1 230 088.90	950 118.65
Résultat de clôture		
Excédents reportés		1 810 242.67
Déficits reportés	-1 376 485.52	
Intégration excédent BA		529 502.21
LE PARC		
Résultat cumulé	- 143 396.62	3 289 863.53

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUIZ-SPENGLER,
Maire



Rose-Marie DUMONTIER
Secrétaire de séance

Le délai de recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de
Nîmes contre la présente délibération
est de deux mois



RESULTATS EXECUTION BUDGETAIRE		EXERCICE 2023	COMMUNE	
LIBELLE	NATURE DEP/REC	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires	6 738 658.07	6 809 573.88	13 548 231.95
	Recettes nettes	3 006 690.89	5 038 471.43	8 045 162.32
	Restes à réaliser	1 022 801.66		1 022 801.66
DEPENSES	Prévisions budgétaires	6 738 658.07	6 809 573.88	13 548 231.95
	Dépenses nettes	1 776 601.99	4 088 352.78	5 864 954.77
	Restes à réaliser	1 952 283.40		1 952 283.40
RESULTAT DE L EXERCICE	Excédent	1 230 088.90	950 118.65	2 180 207.55
	Déficit			
RESTES A REALISER				
	Excédent			
	Déficit	929 481.74		



BUDGET PRINCIPAL	EXERCICE 2023	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES DE L EXERCICE	4 088 352.78	1 776 601.99
RECETTES DE L EXERCICE	5 038 471.43	3 006 690.89
EXCEDENT DE L EXERCICE	950 118.65	1 230 088.90
DEFICIT DE L EXERCICE		
EXCEDENT REPORTE	1 810 242.67	
DEFICIT REPORTE		1 376 485.52
RESULTAT CUMULE		
EXCEDENT	2 760 361.32	
INTEGRATION EXCEDENT BUDGET ANNEXE LE PARC	529 502.21	
EXCEDENT FCT GLOBAL	3 289 863.53	
DEFICIT		146 396.62
RESTES A REALISER		
DEPENSES		1 952 283.40
RECETTES		1 022 801.66
DEFICIT		929 481.74
EXCEDENT		
AFFECTATION		1 075 878.36
EXCEDENTS DE FCT CAPITALISES		1 075 878.36
RESULTAT FCT REPORTE		2 213 985.17
DEFICIT IVT REPORTE		1 075 878.36